

contre les violences conjugales

LE FAIT
DU JOUR

seules face aux coups

Ingrid Barthe,
directrice du Bercail

C'est un établissement reconnu en Eure-et-Loir pour son action auprès des femmes victimes de violences conjugales. Créé à Chartres en 2008, le Bercail est géré depuis 2012 par Les Apprenants d'Aureuil et rayonne sur tout le département.

Ingrid Barthe, directrice de la structure, est investie depuis l'origine dans l'aventure. L'une des principales missions du Bercail : proposer un hébergement d'urgence aux femmes victimes de violences conjugales, qu'elles aient porté plainte ou non. « Nous les accueillons dans des lieux de vie adaptés. Elles ne dorment pas à l'hôtel et peuvent rester le temps qu'il faut pour se reconstruire avec leurs enfants, si elles en ont, car eux aussi sont victimes », explique Ingrid Barthe.

Un bus des femmes pour aller à leur rencontre dans les quartiers et les zones rurales

Une équipe pluridisciplinaire de dix salariés, aidée de bénévoles et de prestataires extérieurs, accompagne les bénéficiaires du dispositif. « Nous leur apportons du réconfort. Elles sont écoutées, conseillées. Nous nous déplaçons avec elles chez le médecin ou l'avocat », illustre la directrice du Bercail, qui travaille avec de nombreux partenaires.

Un accueil de jour permet d'organiser des ateliers et de recevoir des femmes qui préparent leur départ du domicile conjugal. Depuis 2018, le Bercail sillonne également le département avec le bus des femmes. Cet outil sert à faire de la prévention dans les quartiers prioritaires et en milieu rural. « L'objectif est d'aller à la rencontre des femmes au pied des immeubles et sur les marchés pour rompre l'isolement et libérer la parole », souligne Ingrid Barthe. Le bus fait escale, aujourd'hui, sur le marché de Brou, avant de se rendre, demain, sur le marché de Brezollès.



Hélène Bonnet

« Rompre l'isolement et libérer la parole »

Xavier Coquelin,
intervenant social du Département
auprès de la gendarmerie



« J'explique que même une petite claque est une violence et que c'est interdit »

Parmi tous les appels qui arrivent dans une gendarmerie, il y a ceux qui concernent les gendarmes. Mais, il y a aussi beaucoup de situations qui demandent un accompagnement social. C'est à ces moments-là que Xavier Coquelin entre en scène. Cet assistant social n'est pas gendarme, il fait partie des effectifs du Département. Mais, sa tâche est de prendre le relais dans des situations que lui indiquent les gendarmes. Un partenariat qui existe depuis 2006 et qui fonctionne avec deux intervenants sociaux, lui et sa collègue Béatrice Holdt.

Xavier Coquelin constate : « En 2019, sur 995 saisines par les gendarmes, 279 ont concerné des violences conjugales ou intrafamiliales ».

Pas question pour lui de faire des enquêtes ou des procédures, il est là pour « marcher avec les victimes de violences vers la compréhension de leur situation et vers les solutions qui existent pour en sortir ».

Soucieux aussi du sort des enfants

Dans plus de 90% des cas, Xavier Coquelin se rend au domicile de la victime pour mettre des mots sur les faits : « quand une victime me dit "j'ai pris une petite claque", je lui explique que c'est une violence et que c'est interdit. "Quand j'entends, je ne voulais pas, mais mon mari m'a forcée", j'explique qu'il s'agit d'un viol ».

Avec ses huit ans d'expérience à cette fonction, il a appris à « respecter le rythme de chaque victime, à bien expliquer la procédure et que le simple fait de parler peut entraîner des suites judiciaires même sans dépôt de plainte ».

Un accompagnement pour rassurer et orienter « vers tous les dispositifs qui existent, nos partenaires et les services du Département ».

Son rôle auprès des victimes de violences conjugales, il veut le tenir auprès des femmes et aussi auprès des enfants.

Valérie Beaudoin

Infographie : Bernard Meyer L'ÉCHO RÉPUBLICAIN

Rémi Coutin, procureur : « Il y a une sévérité accrue pour ces affaires »



Le procureur de la République de Chartres, Rémi Coutin, affiche depuis plusieurs années une politique pénale volontariste pour lutter contre les violences conjugales en Eure-et-Loir.

Un enjeu majeur à ses yeux : « Le parquet est à la manœuvre, mais l'ensemble de la juridiction est impliqué dans cette lutte. Il y a une sévérité accrue dans la prise en compte des affaires de violences conjugales par le parquet de Chartres, depuis plusieurs années. »

Rémi Coutin détaille les dispositions mises en œuvre pour lutter contre les violences conjugales : « Des instructions ont été données aux services de police et de gendarmerie. Cela passe par un traitement prioritaire des plaintes pour violences conjugales. C'est fondamental. La volonté affichée, et c'est le cas aujourd'hui, est aussi que l'accueil des victimes de violences conjugales soit irréprochable en termes de qualité. »

Le procureur poursuit : « La lutte contre ces violences passe également par une plus forte sévérité dans la prise en compte des auteurs avec la systématisation des gardes à vue, notamment en cas de flagrance. Il ne faut pas perdre de temps. D'autant plus s'il existe une circonstance aggravante. Par ailleurs, j'ai demandé à ce que les enquêteurs effectuent leur compte rendu des affaires auprès du parquet par téléphone, et non plus par mail. »

Rémi Coutin évoque également la procédure pénale : « Depuis l'été 2019, on observe une hausse du nombre des procédures de défèrement devant le procureur. Il y a le cas des comparutions immédiates, mais le procureur peut aujourd'hui remettre directement une convocation pour une audience aux auteurs de violences conjugales. Il s'agit de marquer les esprits. »

Accompagner les victimes

Les victimes font l'objet d'une attention particulière, afin de mieux les accompagner dans l'épreuve : « J'ai signé une convention sur l'évaluation personnalisée des victimes, avec les services d'enquête de police et de gendarmerie, et l'association France-Victimes 28. L'objectif est de mettre en œuvre, dès la phase d'enquête, un dispositif d'accompagnement. Il s'agit d'un soutien juridique, mais aussi moral et psychologique pour des victimes souvent désemparées et isolées. »

Toujours dans l'objectif de

soutenir les victimes, Rémi Coutin souligne un projet en cours :

« Il s'agit de faciliter le recueil des plaintes de victimes dans un établissement hospitalier ou sur leur lieu de consultation, chez un médecin. L'objectif est que les services d'enquête puissent se rendre sur place, mais aussi de simplifier les procédures pour la victime. » Le Parlement a adopté, cet été, une proposition de loi destinée à mieux « protéger les victimes de violences conjugales ». Texte qui introduit une exception au secret médical en cas de « danger immédiat ».

Bracelets en janvier

D'autres outils permettent d'assurer la sécurité des victimes : « En Eure-et-Loir, nous avons six téléphones "grave danger". Un dispositif pour prévenir les nouvelles violences que pourrait subir une victime de violences conjugales. Par ailleurs, les premiers bracelets antitraquage seront déployés à partir de janvier 2021 en Eure-et-Loir. »

Enfin, le procureur fait part d'une nouvelle initiative : « Avec la présidente du tribunal, nous avons acté le recrutement d'une personne, sur un contrat de trois ans, chargée spécifiquement de travailler sur la lutte contre les violences conjugales. Elle doit débiter en décembre et sera sous la double autorité du procureur et de la présidente du tribunal, ce qui est une première. L'idée est d'apporter une réponse plus rapide en travaillant étroitement avec les différents partenaires de la justice dans le département. »

EN CHIFFRES

47 gardes à vue concernant des faits de violences conjugales constatées au mois d'avril 2020, lors du premier confinement, en Eure-et-Loir (35 en zone gendarmerie, 15 en zone police). Un total plus élevé que les chiffres enregistrés les autres mois (moyenne de 30 gardes à vue sur l'année).

545 procédures traitées par le parquet de Chartres en 2020 (projection), pour des infractions au sein du couple (violences, faits de viols, agressions sexuelles, harcèlement, menaces...). Elles étaient 447 en 2017, 440 en 2018 et 523 en 2019. Toutes ne débouchent pas sur des poursuites.

3 9 19
33919